

Domaine Public DP

F/A-18: un vol sans visibilité

Débattre de l'armée en Suisse n'est jamais chose facile. L'affrontement entre deux camps aussi tranchés qu'irréductibles laisse peu de place aux opinions nuancées. Défendre une approche différenciée de la défense nationale et donc mettre en question la position officielle, c'est courir le risque d'être aussitôt taxé d'ennemi de l'intérieur, de suppôt du pacifisme défaitiste. La difficulté d'aboutir à un service civil digne de ce nom illustre bien à quel point les positions sont figées et combien la discussion tourne rapidement à la guerre de religion.

Cette crispation s'explique certainement par le rôle central qu'a joué l'armée dans la construction de l'identité helvétique: dans ce pays composite et aux dimensions restreintes, isolé au cœur d'une Europe en conflit, l'institution militaire est plus qu'un simple instrument; elle prend la dimension d'un symbole, celui de l'unité nécessaire à la survie dans un environnement hostile. Toucher au symbole, c'est mettre en péril l'existence même du pays. La droite a su habilement profiter de cet imaginaire social pour faire de la défense nationale, définie par elle seule, un domaine réservé et un critère fondamental d'adhésion au régime politique: dès lors qu'ils se rallient au principe de la défense armée, les socialistes deviennent des partenaires acceptables.

L'acquisition de nouveaux avions de combat semble parfaitement conforme

à ce scénario. Les militaires jettent leur dévolu sur le F/A-18, un appareil américain coûteux et sophistiqué. Malgré les critiques des spécialistes et de militaires de haut rang, et une évolution sensible du contexte international, le DMF persiste dans son choix, présenté comme une condition essentielle de la crédibilité de l'armée. La majorité parlementaire suit, quand bien même une large partie de l'opinion manifeste son opposition au travers des sondages d'opinion et en signant massivement l'initiative populaire du Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA). En effet, ce dernier ne pouvait manquer de tirer profit de cette obstination et de l'indéniable mécontentement populaire. Mais aussitôt l'identité des auteurs de l'initiative permet aux autorités d'affirmer que le moratoire sur la modernisation de l'aviation militaire cache mal l'intention de venir à bout de l'armée par asphyxie, à défaut d'avoir pu l'abattre par KO.

Une rigidité hors de propos a conduit le DMF et la majorité parlementaire tout droit dans le piège: d'un achat d'armement certes important ils ont fait une question de principe, un plébiscite sur l'armée: c'est le pari du tout ou rien. Leurs adversaires ne pouvaient espérer mieux, car sur ce terrain limité et sensible de l'aviation, leurs chances sont bonnes.

JD

suite en page 2

SALON DU LIVRE

Rendez-vous 9, rue Pouchkine !

Cette année, DP sera à nouveau présent au Salon international du livre et de la presse qui se tient à Genève la semaine prochaine. C'est pour nous une occasion de nous faire connaître de futurs lecteurs, comme de rencontrer celles et ceux qui nous lisent déjà.

Alors n'hésitez pas à venir voir en chair et en os l'équipe qui réalise chaque semaine ce journal au 9, rue Pouchkine: c'est l'adresse du stand de DP. Quelques surprises vous y attendent...

Le Salon du livre a lieu à Palexpo (à deux pas de la gare de Genève-Aéroport) selon l'horaire suivant: mardi 4 mai: 17h30-21h30; mercredi 5 mai: 9h30-19 h; jeudi 6 mai: 9h30-19 h; vendredi 7 mai: 9h30-21h30; samedi 8 mai: 9h30-19 h; dimanche 9 mai: 9h30-19 h.

JAA
1002 Lausanne

29 avril 1993 - n° 1124
Hebdomadaire romand
Trentième année

Une question à tiroirs

Un dossier-débat sur l'achat des F/A-18, récemment publié aux Editions Georg, présente un éclairage multiple sur la question, qui permet de sortir des camps retranchés de ses partisans et adversaires.

(jd) On peut décliner le moratoire sur l'arme aérienne à la manière de la fameuse tirade de Cyrano et répondre à nombre d'arguments des partisans comme des adversaires du F/A-18: «C'est un peu court jeune homme!» Mettre en exergue le coût élevé de l'opération et le comparer au déficit de l'assurance-chômage en 1993 relève de la pure démagogie; la facture de 3,5 milliards, certes élevée, serait payée sur plusieurs années, et équilibrer la caisse de l'assurance-chômage pour l'année en cours ne résoudrait en rien le financement à terme de cette institution. Justifier l'acquisition par les nouveaux développements internationaux relève du même manque de sérieux quand on sait qu'elle a été conçue dans un tout autre contexte, celui de la guerre froide et de la politique des blocs.

Arguments

Aussi la publication récente d'un dossier sur la question vient-elle à point nommé. L'ouvrage réunit une bonne douzaine de contributions d'auteurs de

suite de l'édito

Ce piège, citoyennes et citoyens qui doutent de l'opportunité d'un tel achat sans partager pour autant les vues fondamentalistes du GSSA, peuvent l'éviter. L'initiative populaire est une arme qui n'appartient pas qu'à ses auteurs. Alors saisissons-la pour exprimer notre opposition, notre doute à l'égard de cette dépense et pour exiger un débat qui respecte la simple logique. Et d'abord la question de la sécurité de la Suisse dans le nouveau contexte géopolitique du continent, celle de sa sécurité aérienne dans le cadre européen. Seule une réponse préalable à ces questions peut fonder une politique de sécurité digne de ce nom. Ensuite nous pourrions débattre des moyens.

JD

formations et de points de vue différents; il permet de situer le débat dans toutes ses dimensions et de confronter les arguments. Rapide survol.

On peut suivre le constat du commandant de corps Carrel: l'aviation militaire est techniquement dépassée et les modifications de l'environnement stratégique ne justifient pas l'optimisme béat de certains quant à l'établissement d'une paix ou d'une stabilité durable sur le continent. Mais lorsqu'il en déduit la nécessité d'acquiescer le nouvel avion, l'officier général se voit aussitôt contredire par les ingénieurs Georges Bridel et Eric Muller: il est douteux qu'un petit pays puisse aujourd'hui assurer seul sa défense aérienne; le coût en est prohibitif et l'efficacité incertaine, par manque de détection avancée.

Le relais est pris par Philippe Braillard. Le Conseil fédéral, affirme-t-il, est un mauvais pilote qui occulte la perte de substance de la neutralité. Inutile de continuer à prétendre vouloir nous défendre seul dans le contexte européen; le scénario n'est pas crédible. Seule une coopération européenne, et notamment en matière aérienne, est à même de répondre à notre problème de sécurité. Avant d'acquiescer un avion, c'est donc d'une politique cohérente dont nous avons besoin.

L'Europe certes, admet Carrel, mais le cas échéant pouvons-nous nous présenter les mains vides? Et d'ailleurs, surenchérissement les stratèges Kurt Spillmann et Dominique Wisler, on ne voit pas encore poindre les prémisses sérieuses d'une politique européenne de défense, ni dans le court ni dans le moyen terme.

René Longet et d'autres sont préoccupés par les nouvelles menaces — inégalité de développement, atteintes graves à l'environnement, tensions sociales dans les pays riches — que ne pourront contenir les escadrilles les plus performantes. Sans remettre en cause la nécessité d'une défense militaire, ils doutent que la priorité actuelle réside dans un investissement de cette importance et penchent plutôt pour une réduction générale des dépenses d'arme-

ment et une action concertée, propre à désamorcer les causes des conflits.

Solidarités à construire

En résumé et c'est la conclusion que nous tirons de la confrontation des arguments, le légitime besoin de sécurité des Etats ne peut plus se contenter aujourd'hui du seul bouclier armé. Si ce dernier restera encore longtemps indispensable, la solution des conflits qui menacent l'humanité passe par une coopération régionale accrue et des solidarités à construire en matière économique, sociale et écologique. Pour la Suisse, la priorité réside dans la redéfinition de sa place dans l'ensemble européen et le réexamen courageux de son statut de neutralité. Or la marche forcée pour l'acquisition du F/A-18 apparaît comme la confirmation du choix de la voie solitaire, une voie qui n'offre qu'une illusoire sécurité. ■

F/A-18. *Le vrai débat*, Editions Georg, Genève.

REPRISE ÉCONOMIQUE

Questions aux prévisionnistes

(ag) La prévision économique est comme la météorologie. Elle applique un modèle rigoureux d'interférences à des paramètres qu'elle ne maîtrise pas tous. L'exactitude des calculs se marie à l'imprévisibilité.

Ainsi le dernier cahier de Créa, d'avril 1993, *Analyses et prévisions 1992-1995* (on remarquera au passage que la prévision n'est plus annuelle, mais de moyen terme), commente longuement la situation mondiale, continent par continent et souvent pays par pays. La Suisse n'est pas une île. Ses exportations baignent dans les flux du commerce mondial.

S'adapter

Mais au-delà de l'évidence de cette intégration, il y a l'idée qu'un petit pays s'adapte plus facilement à la diversité des évolutions nationales ou continentales. La croissance de l'Extrême-Orient, la consolidation de l'Amérique latine (Brésil excepté) bénéficieraient plus dans cette hypothèse à la Suisse qu'à une puissance moyenne comme la France. Ce serait une question de proportion. Si la Suisse gagne 1 sur les marchés et la

La récesscroissance ou la pauvrichesse

Comme les animaux de la ferme d'Orwell, certains sont plus égaux que d'autres face à la crise...

(y) La grande difficulté de la prévision conjoncturelle, ce n'est pas de prophétiser le retournement, mais de prédire le moment où il se produira. Cela tient du pari impossible, et tout l'art des instituts spécialisés ne leur épargne pas l'erreur: voir le CREA (cf. page 2, «Questions aux prévisionnistes»), contraint de réviser le calendrier de l'embellie conjoncturelle, dont il vient de prévoir la survenance dans le courant de l'été — avec plus de vraisemblance que l'année dernière semble-t-il. Les agents économiques, dotés de leur seule intuition, ne font-ils finalement pas mieux que les modèles de simulation les plus sophistiqués ?

Réputés bien informés, les chefs d'entreprises ont eux aussi, malgré leur position d'insiders, la propension à prolonger purement et simplement les tendances observées; au début de cette année, alors que plusieurs signes, à commencer par la baisse des taux d'intérêts, auraient dû les inciter à l'opti-

misme, seuls quelques patrons parmi les 2500 interrogés par l'UBS osaient s'attendre à un retournement de la conjoncture.

Consommateurs intuitifs

Quant aux consommateurs, ils se montrent à peine plus perspicaces, mais plus nuancés. Toujours en janvier dernier, selon l'enquête trimestrielle auprès d'environ 1100 ménages, qui permet d'évaluer le «climat de consommation» dans notre pays, les personnes interrogées appréciaient assez bien la situation: d'une part, elles prévoyaient une insécurité persistante des places de travail et voulaient donc encore accroître leur effort d'épargne; d'autre part elles se déclaraient moins réticentes à l'idée d'effectuer prochainement des achats importants (mobilier, gros appareils électroménagers, récepteur TV, etc), exprimant ainsi leur confiance, en leur avenir personnel tout au moins. Nettement plus marquée dans le der-

nier indice du climat de consommation, l'attitude apparemment contradictoire des consommateurs reflète sans doute une réalité de plus en plus double: la crise est bien là, mais pas pour tout le monde. La pauvreté, qu'on ne dit déjà plus nouvelle, se développe en même temps que certaines affaires de luxe et le tourisme longue distance. Les uns se trouvent marginalisés par manque de ressources, les autres surconsomment et voyagent comme avant. La société à deux vitesses, que personne ne veut, s'instaure, inéluctable, à la faveur de la crise.

Dans les années septante, on avait inventé le terme de stagflation pour désigner la combinaison diabolique de la stagnation des activités économiques et de l'inflation des prix. Aujourd'hui, nous nous trouvons en situation de sous-emploi étendu, de récession caractérisée et donc de renchérissement ralenti — ce dernier induisant en principe une augmentation des achats, en particulier chez ceux qui n'ont jamais perdu le pouvoir d'en faire. Ceux qui, à l'instar des Américains, adorent former des mots-valises par simple coupe syllabique, vont bientôt nous fabriquer un mot pour cela: la «récesscroissance» ou la «pauvrichesse» par exemple, néologismes euphémiques pour désigner la triste réalité de la société à deux vitesses. ■

France 4, le rapport gain/population sera supérieur pour la Suisse (1/6) à celui de la France (4/55). Toutes les économies ne sont pas malades simultanément, preuve en soit que malgré la morosité de l'Europe, du Japon et des Etats-Unis (ce qui fait beaucoup), le commerce mondial a crû de 3,8% en 1992. Il y a donc possibilité d'accrocher son wagon aux trains qui roulent.

Ce préjugé favorable à la Suisse pose les questions suivantes:

– L'adaptabilité de l'économie suisse (services et exportations) à la diversité mondiale est-elle une réputation toujours méritée ?

– A cette universalité de nos relations s'oppose l'affirmation de notre étroite dépendance de l'économie allemande. Quelles sont donc les proportions de la rigidité et de la souplesse ?

– L'extension du commerce mondial est-elle compatible avec les chasses gardées, protégées de l'économie indigène ?

Rebondir

Une crise est perçue, généralement, comme un moment pénible, mais qui passe: après la courbe descendante du graphique, le redressement. Les économistes maîtrisent bien l'analyse des secousses de la reprise, semblables à celles d'un embrayage. Par exemple la reprise des investissements précède d'une année presque la régression du chômage; la baisse du loyer de l'argent et son effet stimulant sur le marché intérieur peuvent être contredits par des prélèvements fiscaux supplémentaires qui restreignent les revenus disponibles.

En revanche les effets d'une crise durable, s'étalant sur trois ans ou plus, sont difficiles à décrire. En effet, si la crise est courte (1975-1976, 1981-1982), plusieurs mesures conservatoires sont efficaces. Les entreprises et certains particuliers peuvent tenir en puisant dans leurs réserves, en jouant sur la part d'élasticité de leurs dépenses. Les ban-

ques peuvent prolonger leurs crédits, dans l'idée que la reprise, imminente, permettra à nouveau le respect des échéances.

Le recours au chômage technique repose sur la même philosophie. Il faut tenir le temps d'essayer la tempête. Les pertes ne sont dans ce cas de figure que celles des excès spéculatifs, des placements aventureux, des développements non consolidés.

La crise brève serait un assainissement, une correction de cours. Mais au-delà de deux ans se développent des modifications structurelles: les réserves peuvent être épuisées, la patience des créanciers ne repose plus sur l'espoir d'un retournement.

La question: à partir de quelle durée, une crise cesse-t-elle d'être un changement de rythme de la croissance, une pause ou un correctif ? Quand apparaissent des lésions plus profondes, voire des séquelles permanentes ? ■

Entre médecine et droit

La recherche est une investigation systématique selon un protocole. Le médecin agit en fonction des caractéristiques personnelles de son patient. Comment concilier ces deux finalités ?

(ge) «Le savant ne doit avoir souci que de l'opinion des savants qui le comprennent» pouvait encore dire Claude Bernard. Aujourd'hui, la technicité des traitements, les coûts de développement des médicaments (300 millions de francs et dix ans par médicament), exigent à la fois un contrôle de la recherche par les «sujets-patients» et une évaluation scientifique des protocoles de traitement.

Commissions d'éthique

Des commissions d'éthique médicale (CE) ont été instituées au cours des années 80. En Suisse, où il n'y a pas de législation nationale sur la recherche clinique, les directives de l'Association Suisse des Sciences Médicales (ASSM) sur l'établissement de ces CE constituent une «alternative au droit».

Un recensement de 1988 fait état de 42 CE, dans 14 cantons; 16 en Suisse Romande; 24 sont universitaires; 30 comportent, en plus des médecins et infirmières, des membres «laïques». Ces CE sont désignées par la direction

des établissements (33 CE) ou par cooptation (10 CE). Les décisions des CE, qui étaient d'abord de simples avis, deviennent *de facto* des autorisations; par exemple, le Fonds National de la recherche scientifique n'octroie plus de fonds à une recherche humaine non approuvée par une CE. Sur environ 600 protocoles examinés par année, huit CE universitaires en examinent plus des trois quarts. Le taux d'acceptation est supérieur à 90%.

Impératifs parfois contradictoires

Les CE doivent satisfaire à deux impératifs qui ne sont pas toujours compatibles: l'efficacité et la rapidité de la prise de décision, d'une part, et la plus large représentation possible des divers intérêts concernés, d'autre part. La composition des CE, définie désormais par l'ASSM, est l'élément crucial: les CE doivent s'adjoindre des non-spécialistes qualifiés pour représenter les valeurs culturelles et morales de la communauté. Dans une étude française, il semble que le taux d'acceptation des protocoles soit de 100% lorsque les CE sont composées exclusivement de médecins, mais que ce taux peut chuter à 30% lorsqu'une infirmière y est présente.

La situation suisse actuelle pose deux problèmes. Premièrement, on peut estimer que 50% des protocoles ne sont pas soumis à une CE; comment contraindre (par les autorités médicales) tous les chercheurs à soumettre leurs protocoles? Deuxièmement, beaucoup de cantons n'ont pas de CE pour examiner les protocoles de recherche, or les médecins en cabinet sont souvent sollicités pour essayer de nouveaux produits; l'inscription internationale d'un médicament ainsi testé devient difficile du fait du manque de ce contrôle éthique.

Dans une situation rapidement changeante, le passage vers un cadre juridique plus contraignant semble inéluctable. D'abord dans le but de distinguer recherche et pratique médicales. La recherche est une investigation systématique, selon un protocole; le médecin

n'agit alors pas exclusivement dans l'intérêt de son patient. Or la pratique médicale vise l'amélioration de la santé du patient. On peut imaginer qu'un conflit moral puisse surgir entre le devoir de considérer d'abord le bien du patient et celui de suivre un protocole de recherche pour que l'expérimentation soit valable.

La recherche biomédicale est régie par des principes éthiques et juridiques fondamentaux.

● **Le consentement libre et éclairé.** Ce consentement constitue une sauvegarde imparfaite pour le sujet (qui se trouve parfois en rapport de dépendance envers son médecin) et devrait toujours être complété par un examen indépendant des projets de recherche. La liberté de consentement doit être garantie: si un patient est dans le coma, le médecin peut procéder à un traitement expérimental mais doit garder les données confidentielles jusqu'au réveil du patient, qui décidera alors de l'inclusion de ces données dans la recherche. Une récente décision du Tribunal fédéral stipulant que «le représentant légal ne saurait de toute façon consentir à livrer son protégé à une expérimentation scientifique» embrouille la situation. Elle est peu commode pour le chercheur, mais elle défend bien les droits de l'enfant handicapé mal-aimé de son représentant légal.

● **Rapport favorable entre risques et bénéfices.** Les risques de la recherche se sont avérés jusqu'ici minimes et ne semblent pas dépasser ceux de la pratique médicale courante. Il y a l'obligation éthique de réduire au minimum les risques, par des recherches préliminaires chez l'animal, par exemple. L'exclusion prive aussi certains groupes de médicaments valables; depuis le scandale de la thalidomide, les femmes enceintes sont souvent exclues des protocoles de recherche et les fabricants préfèrent simplement considérer leur produit comme contre-indiqué pour elles. Quant aux risques associés à la protection des données biomédicales, la Suisse possède maintenant une loi fédérale: le secret médical peut être levé à des fins de recherche, mais l'accord du sujet doit être obtenu. Finalement, le médecin est confronté de manière croissante au fait que des patients (par exemple atteints du sida) exigent un traitement avant même que les phases d'expérimentation ne soient terminées. Un médicament trop rapidement diffusé peut se révéler moins efficace que

EN BREF

Décès à Arbon d'Ernst Rodel, un journaliste socialiste engagé qui avait constaté très rapidement que toute vérité n'est pas bonne à dire. Agé de 92 ans, il avait été conseiller national pendant huit ans mais sans jouer un grand rôle à Berne, car il devait assurer pendant ce temps l'information parlementaire des journaux socialistes.

Le Rotary-Club Bâle-St. Jakob saisit l'occasion du centenaire de la Baseldytsche Bihni, troupe théâtrale en dialecte, pour lancer un concours ouvert aux auteurs de pièces en bâlois. Une somme de 10 000 francs récompensera le ou les lauréats.

Les coups de gueule ne font pas une politique

Le patronat helvétique s'impatiente et le fait savoir. Est-ce l'heure d'un nouveau style politique en Suisse ?

(jd) Dans une lettre ouverte au Conseil fédéral et aux parlementaires, les têtes de file de l'économie exigent un programme de régénération plus rapide et plus complet. Il faut voir dans l'expression publique de ce mécontentement — une manière d'agir peu habituelle de la part du Vorort — une tentative de faire pression sur le Conseil national qui se penche sur le dossier cette semaine. C'est aussi un appel à peine déguisé aux partis bourgeois pour qu'ils abandonnent le tortueux chemin du compromis et imposent, majoritaires qu'ils sont, une politique clairement libérale.

Le ton est semblable chez les radicaux qui, réunis à Genève, ont pu apprécier les propos martiaux de leur président: assez d'états d'âme au sujet de la for-

mule magique, qui d'ailleurs nous a été imposée, à nous radicaux; foin d'un programme commun des partis gouvernementaux et entente entre partenaires bourgeois pour imposer les solutions nécessaires.

Qu'en période de difficultés et d'incertitude les tensions se fassent plus vives, rien là que de très normal: la redistribution des cartes touche de nombreux intérêts et personne n'envisage de gaieté de cœur de payer le prix des indispensables restructurations. Mais au-delà des inévitables effets de manche et des rejets mutuels de responsabilité, on attend des acteurs politiques et sociaux, une fois les présentations faites sur la ligne de départ, qu'ils abandonnent leurs propos comminatoires et élaborent des solutions substantielles et collectivement acceptables. Car ni les patrons ni la majorité bourgeoise ne réussiront à eux seuls à adapter l'économie et la société aux nouvelles données européenne et planétaire.

Dans sa missive, le Vorort rappelle que «la flexibilité et la capacité d'adaptation des entreprises sont des conditions essentielles de la croissance, de l'emploi et de la stabilité du pays». Certes, encore qu'entre croissance et emploi le lien paraît plus ténu qu'autrefois. Mais pourquoi ne pas insister aussi sur d'autres conditions tout aussi importantes, celles qui ont trait par exemple à la formation des salariés et à leurs conditions de travail ? Pourquoi ne pas reconnaître enfin qu'une économie moderne et efficace exige la responsabilité partagée des travailleurs et des employeurs, des adaptations contractuellement négociées ?

L'Etat cause de tous les maux ?

En imputant unilatéralement à l'Etat les causes de la mauvaise santé de l'économie, le patronat helvétique oublie un peu vite sa propre frilosité et son conservatisme, sources de bien des déconvenues actuelles. Qui donc s'est opposé jusqu'à présent à une législation efficace sur les cartels et les ententes ? Qui donc a refusé avec la dernière énergie un droit des sociétés moderne

et garant de plus de transparence dans les affaires ? Qui encore a bloqué toute réforme du droit foncier et a cautionné ainsi une spéculation immobilière responsable de prix du sol économiquement absurdes ? Faut-il poursuivre l'énumération ? Ces quelques exemples suffisent à rappeler que le patronat est loin d'être innocent du mauvais état des fameuses conditions générales qu'il dénonce aujourd'hui.

Lorsque le Vorort revendique une disposition constitutionnelle bloquant le niveau des prélèvements de l'Etat, il impose à ce dernier, son partenaire obligé, une rigidité dont il ne veut pas lui-même. Les collectivités publiques se doivent d'analyser avec rigueur leurs dépenses actuelles et d'améliorer l'efficacité de leur action. Mais quelles que soient les économies réalisables, il n'est pas honnête de prétendre que l'Etat pourra faire face sans ressources supplémentaires aux tâches futures de solidarité sociale, européenne et à l'égard des «damnés de la terre».

Quant aux rododromes du président radical, elles ne sont que bulles de savon. Face aux échéances proches, le bloc bourgeois offre l'image de la cordiale désunion: dossier agricole, TVA, libéralisation des marchés, décartellisation, des intérêts divergents s'affrontent en son sein même. Ce n'est donc pas à la hache qu'on taillera les nouvelles règles économiques et sociales, mais plus modestement au ciseau, afin que les principales composantes de la société puissent se reconnaître dans le modèle à naître.

Et la gauche ?

Malheureusement la gauche semble prendre plaisir à cette politique des coups de gueule. Titillés par le minuscule parti du travail, socialistes et Union syndicale ont décidé de lancer le référendum contre la révision urgente de l'assurance-chômage. Si la solution finalement retenue par les Chambres n'est pas idéale, elle constitue cependant un compromis acceptable dans l'attente d'une prochaine révision complète de la législation. En quittant le bateau pour en découler devant le peuple, la gauche prend un double risque. Celui de passer pour un partenaire peu fiable qui ne défend pas jusqu'au bout les projets à l'élaboration desquels il a participé; et sa crédibilité dans l'opinion ne pourra qu'en souffrir. Celui de perdre en votation populaire ce qui affaiblira son influence lorsqu'il s'agira de repenser complètement l'assurance-chômage. ■

prévu (comme dans le cas récent de l'AZT).

● **Bonne conception de la recherche.** L'examen d'ordre éthique devrait comprendre une évaluation du bien-fondé scientifique des recherches projetées: premièrement, la méthodologie est-elle scientifiquement correcte (la question est de la compétence d'experts) et, deuxièmement, le projet vaut-il la peine d'être mené à bien (la question est de la compétence de tous) ?

● **Compensation en cas de dommage.** Aucune loi en Suisse ne traite de ce problème...

La médecine a accédé à la «scientificité». A une éthique individualiste (les intérêts du sujet doivent toujours passer avant ceux de la société) s'ajoute, avec l'expérimentation humaine, une notion de «solidarité biologique» qui demande toute l'attention de nos démocraties pour éviter le retour des démons du passé. ■

Sources: Dominique Sprumont: *La protection des sujets de recherche*. Staempfli, Berne 1993. Marinette Ummel: *La réglementation de l'expérimentation humaine et l'organisation des commissions d'éthique médicale en Suisse*. Thèse n° 9219, Université de Genève 1991.

Quand les commerçants crient «au loup !», ils ne sont pas crédibles

Selon un rituel rodé jusqu'à la nausée, l'annonce de la modification du plan de circulation au centre-ville, que le Département de justice et police entend mettre en place au moment où va s'ouvrir l'autoroute de contournement, soulève de véhémentes protestations de certains commerçants et des milieux automobilistes. Décorticage d'un mélange de mauvaise foi et de désinformation.

(jpb) Le 15 juin 1980, le peuple genevois a approuvé, sur référendum, le tracé de l'autoroute de contournement de l'agglomération par l'ouest pour se connecter sur le réseau français à Bardonnex. C'est donc la thèse des partisans qui l'a emporté: l'autoroute est bonne et elle permettra de désengorger la ville.

Dix ans plus tard, le nouveau chef du Département de justice et police (dont dépend, à Genève, la politique de la circulation), le socialiste Bernard Ziegler, s'attaque à la mise en œuvre de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air: au bout du lac, elle passe par la politique des transports car c'est surtout pour le NO₂, émis principalement par les véhicules motorisés, que les valeurs limites sont dépassées. Et le Conseil d'Etat approuve le 27 mars 1991 (dans un climat de consensus général, il faut le souligner) un «plan de mesures» qui s'articule essentiellement sur une politique de réorganisation de la circulation et du stationnement (dont la première étape doit intervenir avec l'entrée en service de l'autoroute de contournement) et de développement des transports publics.

Un objectif: le transfert modal

Pour ce qui est des transports publics, et malgré quelques combats d'arrière-garde des libéraux contre la nouvelle ligne de tram13 ou contre la ligne de métro automatique léger appelée à devenir la colonne vertébrale à l'échelle régionale (entre l'Ain, Genève et la Haute-Savoie) du transport public d'agglomération, le réseau est finalement voté en mars de cette année. Il s'agit maintenant de le construire en veillant à ce que, comme prévu, ses étapes de réalisation concrétisent bien un transfert modal de la voiture vers les transports publics et non

une simple augmentation générale de la mobilité (comme en son temps le RER zurichois).

C'est en tout cas le type de démarche préconisée par le plan de mesures de 1991, détaillée dans une «Conception globale de la circulation à Genève», mise en consultation publique en été 1992, et confirmée par une expertise du professeur Philippe Bovy de l'EPFL (publiée le mois dernier). Mais certains milieux économiques et automobilistes refusent aujourd'hui la concrétisation, à l'occasion de l'ouverture de l'autoroute de contournement, de ce qu'ils ont dit en 1980 et qu'ils ont approuvé en 1991. En d'autres termes, ils veulent le beurre et l'argent du beurre: l'autoroute, mais pas la réduction du trafic au centre-ville. Et il n'y a pas de raison que la même attitude ne se répète pas plus tard, pour refuser que le développement des transports publics se traduise par un transfert modal, ou pour refuser que la traversée de la rade libère les quais comme c'est semble-t-il son but. En réalité, la traversée de la rade a repris, dans l'imaginaire collectif, le rôle tenu, jusqu'à ce qu'elle soit en voie d'achèvement, par l'autoroute de contournement comme solution à tous les problèmes existentiels de Genève.

Projets mesurés...

Et pourtant, les projets présentés sont bien mesurés: aucune suppression de place de parc au centre (il y a même une légère augmentation); une modeste zone piétonne supplémentaire au bout du quai des Bergues (ironiquement, elle présente l'avantage pour les automobilistes d'augmenter nettement la capacité d'écoulement de la traversée du pont du Mont-Blanc en simplifiant le carrefour); la mesure essentielle consiste en une simple discrimination entre le

trafic de transit (exclu de trois axes de l'hyper-centre de Genève, compte tenu du report qui s'effectuera tout naturellement avec la mise en service de l'autoroute de contournement) et le trafic utilitaire, les livraisons, les TPG, les taxis, les habitants ou les handicapés qui, eux, continueront à pouvoir emprunter ces axes.

... contre irrédentistes

Cela n'empêche pas les adversaires de Bernard Ziegler de faire comme s'il voulait supprimer des centaines de places de parc et interdire les livraisons... Et ils poussent le culot jusqu'à inverser la proposition: d'accord avec la suppression du transit, mais seulement en échange de la traversée de la rade et de parkings supplémentaires.

La mise en place effective des mesures d'accompagnement à l'ouverture de l'autoroute de contournement est ici un test décisif: l'autorité politique est-elle capable de faire respecter l'intérêt général, ou est-elle soumise aux fantasmes machos d'automobilistes cul-de-jatte et de commerçants plus préoccupés d'idéologie que de la santé économique du centre-ville? Réponse fin juin. ■

MÉDIAS

Plusieurs journaux suisses ont participé à la campagne d'information sur le quotidien bosniaque *Oslobodenje* (Libération) qui continue de paraître dans des conditions extrêmement précaires à Sarajevo. Depuis quelque temps, une édition hebdomadaire est publiée à Zagreb à l'intention des Européens de l'Ouest.

A la suite de divergences sur la conception de *Moneta*, organe de la Banque alternative BAS, le rédacteur en chef et deux rédactrices ont quitté la rédaction après la publication du 1^{er} numéro trimestriel de cette année. Sous-titre français de *Moneta*: «Finances et consciences».

Pour les jeunes de 14 à 24 ans, les éditions du *Tages-Anzeiger* ont lancé un mensuel sur vidéo appelé *Code*. La bande est réutilisable si le spectateur ne désire pas en conserver les informations.

L'INVITÉ DE DP

Tous propriétaires !

Jean-Pierre Ghelfi

économiste et député au Grand conseil neuchâtelois

Difficile de nier que la gauche et les syndicats manquent de réponses crédibles à la crise actuelle. Il y a déficit d'analyses et d'explications. Il ne s'ensuit pas que le patronat et la bourgeoisie détiennent LA réponse avec leurs programmes de libéralisation et de déréglementation. (Lire à cet égard, avec grand profit, le dernier livre de John Galbraith: *La République des satisfaits* (Seuil, 1993).

Sur un aspect particulier de la déréglementation, l'ASLOCA m'a donné la possibilité d'approfondir les conséquences d'un régime de libéralisation.*

Dans l'immobilier, comme ailleurs, le fonctionnement de l'économie de marché suppose une situation de concurrence. Concrètement, cela signifie qu'en permanence 50 000 à 60 000 logements devraient être vacants afin que de futurs locataires et propriétaires puissent espérer trouver le logement qui leur convient, dans la région de leur choix, au prix qu'ils sont d'accord de payer.

Une telle quantité d'appartements non occupés représente un capital de quelque 10 milliards de francs qui n'aurait en

permanence aucun rendement. On imagine mal dans ces conditions que les projets de nouvelles constructions soient très nombreux. Toute personne ou société soucieuse d'une gestion normale de ses capitaux différerait ses décisions d'investissements. Compte tenu de l'importance des capitaux engagés dans l'immobilier, il faut donc admettre que la pénurie est la norme, et une situation un tant soit peu concurrentielle l'exception, généralement liée à une période de récession.

L'idée de faire prévaloir une économie de marché dans l'immobilier supposerait aussi que le sol soit considéré comme un bien économique quelconque, faisant régulièrement l'objet d'achat et de vente. Or tel n'est pas le cas. DP (n° 1117) s'était déjà fait l'écho des études de l'aménagiste zurichois Hannes Wuest qui observe que la proportion des terrains en zone de construction mis sur le marché est ridiculement faible, pour la raison que chez nous la fonction première du sol n'est pas la construction mais le placement, c'est-à-dire la spéculation.

Si l'on décidait d'agir pour changer les comportements des propriétaires, il faudrait disposer d'une législation foncière qui imposerait le sol non construit sur la base d'un rendement fictif. La charge qui en résulterait conduirait des propriétaires à mettre en vente leur terrain, d'où une augmentation de l'offre qui se traduirait par une baisse, par ailleurs bienvenue, du prix des terrains. Ce n'est donc pas de moins, mais de plus de réglementation dont nous avons besoin.

La législation actuelle, dit-on, conduit à segmenter le marché, avec des locataires qui paient des loyers bas et d'autres qui supportent des coûts exagérés. Mais est-ce bien l'origine de cette situation ? Si l'on suppose qu'il n'y a plus de locataires, mais seulement des propriétaires, il n'en découle pas que ces derniers se logeront tous au même coût. Les plus anciens dépenseront beaucoup moins que les plus récents pour leur habitation. Les raisons en sont les coûts de construction, les aménagements intérieurs et extérieurs et, surtout, la rente foncière. Les inégalités entre propriétaires ne dépendent pourtant en rien de l'étendue de la réglementation. Impossible, évidemment, de généraliser à l'ensemble des problèmes économiques les observations particulières à l'immobi-

lier. Sinon sur un point: celui de la concurrence. Il n'y a en effet pas de marché sans concurrence. Or tous les marchés ne se soumettent pas spontanément à cette exigence. Certains le font, d'autres pas, et beaucoup s'organisent pour la limiter ou la canaliser par des ententes cartellaires. Pour s'assurer de ce principe de concurrence, il faut ici déréglementer, là réglementer davantage. C'est bien la critique que l'on peut faire aux thèses néo-libérales. Elles sont unilatérales et incomplètes en ce sens qu'elles posent la déréglementation comme un principe univoque. Sauf lorsqu'il s'agit de préserver des intérêts particuliers, comme le montre bien la valse-hésitation relative au renforcement de la législation (anti-)cartellaire en Suisse. ■

* *Faut-il libéraliser les loyers ?* Cette étude comporte trois parties. Philippe Biéler et David Moutinot suivent le contexte suisse et européen de la protection des locataires. David Lachat analyse la législation actuelle et ses effets et Jean-Pierre Ghelfi, les aspects économiques.

COURRIER

Santé

A propos de «Tabac et alcool, doublons la pub !» de Iürg Barblan, paru dans DP n° 1120.

Suite à cet article où l'auteur évoque 10 000 victimes dues à la consommation de tabac, j'aimerais recevoir les précisions suivantes: d'où proviennent les statistiques sur lesquelles se basent ces affirmations ? Quel âge ont les victimes évoquées ? Où peut-on se procurer la liste des victimes ? Quelle est la répartition socio-professionnelle des victimes ? Comme vous le savez certainement, l'espérance de vie n'est pas égale selon que vous êtes manœuvre ou col-blanc.

La santé-mania est devenue une mode porteuse car elle permet d'évacuer la mort comme si elle ne faisait pas partie intégrante de la vie. Les plaisirs de l'existence existent, cher Monsieur, et tant que vous ne m'aurez pas apporté les preuves statistiques non tronquées que je vous demande, je considérerai votre article comme faisant partie des nombreux articles sectaires qui fleurissent sur ce même sujet dans tous les journaux en mal de sensation et que je suis surpris de trouver dans *Domaine public*.

Jacques Babey, Pully

DP **Domaine Public**

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

André Gavillet (ag)

Gérard Escher (ge)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jean-Pierre Ghelfi

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Liliane Monod,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Robotisation et TVA

(ag) Dans la recherche des causes du chômage durable sont mises en cause les performances des nouvelles machines. Elles permettent de produire plus; elles ne sont pas grevées de charges sociales. Il faut ajouter que la TVA, conçue avant les développements de la robotique et de l'informatique, favorise les investissements de rationalisation. Un producteur ajoute à son prix de vente la TVA que paiera le client. Mais de la somme qu'il doit ristourner à l'Etat il déduit la TVA qu'il a lui-même payée sur tous ses achats et ses équipements. Fiscalement, il est incité à substituer la machine à l'homme. A l'origine, cette incitation était délibérée. Les avantages fiscaux de la TVA, et notamment sa capacité de frapper les services, demeurent. Mais ce type de prélèvement ne peut pas être dissocié aujourd'hui de correctifs: qu'il s'agisse d'une affectation de recettes à la stimulation de l'économie ou de financement de la politique sociale. ■

Profil socio-professionnel des partis

(cfp) Le sociologue zurichois Andreas Ladner prépare une étude sur les partis politiques suisses, qui paraîtra cet automne. Il a communiqué quelques données de son travail aux conseillers fédéraux et aux conseillers d'Etat démocrates-chrétiens réunis en conclave au bord du lac des Quatre-Cantons. Le *Bund* (3 avril 1993) a publié un tableau sur les professions des membres actifs des quatre partis gouvernementaux sur le plan fédéral. En attendant la publication du livre, on peut déjà y voir une esquisse de la composition socio-professionnelle de ces partis. Sur les douze catégories professionnelles prises en considération, celle des étudiants semble peu significative en raison du faible pourcentage général d'adhérents dans toutes les formations. Pour ce qui concerne les onze autres catégories, les socialistes sont les plus représentés dans six d'entre elles (ménagères, employés, ouvriers, fonction-

naires, enseignants et retraités), les radicaux dans trois (indépendants, industriels, cadres) et l'UDC dans deux (paysans, artisans).

Pour ces mêmes catégories, les partis les moins représentés sont l'UDC dans sept professions (ménagères, cadres, — à égalité avec le parti socialiste — indépendants, employés, ouvriers, fonctionnaires, enseignants); le parti socialiste dans quatre (industriels, employés dirigeants — à égalité avec l'UDC — artisans et paysans) et le parti radical dans une catégorie (retraités).

Le PDC ne se démarque pas d'une manière claire à cet égard. La composition de ses membres, (essentiellement des paysans, des ménagères et des employés simples ou cadres), dont les revendications ne sont pas faciles à concilier — la religion ne jouant plus son rôle traditionnel de lien —, explique peut-être la difficulté de ce parti à se profiler aux élections. ■

Les discours sur l'Italie

(ag) Sursaut moral, rejet de la classe politique vieillissante, purge économique, l'Italie fait à nouveau les titres. Occasion de mesurer la versatilité des jugements qu'elle inspire.

Dans les années 60, ce pays était l'homme malade de l'Europe. Le redressement d'après-guerre et l'effet des grandes nationalisations étaient à bout de souffle. On craignait même un coup d'Etat militaire à l'instar de la prise du pouvoir par les colonels grecs.

Et puis, deuxième discours, l'homme malade survivait malgré les défaillances de l'Etat. L'Italie est devenue alors le support de l'idéologie du «moins d'Etat». Certes, disait-on, on sait et l'on admet qu'il n'y a pas de poste public obtenu sans pistonage; que la fraude fiscale est institutionnalisée; que trois millions de personnes touchent des pensions d'invalidité injustifiées; que d'autres peuvent prendre leur retraite avant cinquante ans; que les marchés publics sont truqués; que la mafia est tentaculaire. Mais, ajoutait-on, l'Italie prospère; elle se hisse au rang de cinquième puissance industrielle du monde. Pour quoi ?

Précisément parce que l'Etat est faible, parce qu'une considérable économie souterraine libérée de la fiscalité et des

charges sociales se développe sans entrave. L'Italie devenait la preuve concrète des bienfaits du libéralisme bien déréglé.

Aujourd'hui, on fait l'inventaire des dégâts, d'où le nouveau discours: celui du constat. Les apologistes du miracle italien comptent sur notre courte mémoire. ■

Prévoyance professionnelle: lacunes

Cet extrait, à la fois constat et propositions, tiré de la revue *Pro Infirmis*, 2/1993.

«Derrière une apparente densité, les assurances sociales en Suisse présentent de nombreuses lacunes. Ces lacunes concernent les personnes qui ne correspondent pas à l'image idéale que la société se fait d'elle-même: nous voulons parler des femmes en situation de handicap.

Tant le premier que le deuxième pilier ne remplissent pas le rôle qui leur est assigné dans la Constitution. En ce qui concerne le deuxième pilier par exemple, sont exclues entièrement ou partiellement les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative, les rentiers et rentières AI, les personnes à faible revenu, les personnes exerçant une activité à temps partiel. Dans ce dernier groupe, on trouve surtout des femmes et de nombreuses personnes handicapées.

La «DOK» (conférence des organisations faitières d'aide privée aux handicapés) a émis un certain nombre de propositions dans le cadre de la révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) en mettant l'accent sur les besoins des personnes handicapées:

- Amélioration de la prévoyance professionnelle pour employés à temps partiel et personnes à faible revenu (suppression, respectivement diminution de la déduction de coordination).
- Suppression de l'exclusion générale des bénéficiaires de rentes entières de l'AI de la prévoyance professionnelle.
- Compensation des risques entre les caisses de pension pour des personnes atteintes dans leur santé (concerne en particulier le domaine de la prévoyance professionnelle libre).»